

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N2014-12 du 28 mars 2014 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430518S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu l'avis du directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire,

Décide :

Article 1^{er}

M. Matthew ALBERT est nommé directeur scientifique de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1^{er} avril 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 mars 2014.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS